

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FAMILLES D'ACCUEIL ET ASSISTANTS MATERNELS DES CÔTES-D'ARMOR

Affiliée à l'UFNAFAAM



*Assistant(e) maternel(le), familial(e),
nous exerçons un métier difficile,
nous sommes isolés au quotidien...*

Pourquoi une association ?

Pour **ÉCHANGER** et **PARTAGER**

Pour être **INFORMÉ** et **SOUTENU**

Nos buts :

- Promouvoir nos professions
- Regrouper et informer les adhérents de leurs droits et devoirs
- Représenter et défendre nos intérêts auprès des instances, comme le Conseil Départemental ou la CAF, pour obtenir une meilleure reconnaissance
- Faciliter la formation continue

*Avec l'ADFAAM22,
travaillons ensemble pour un meilleur
accueil des enfants et adolescents
REJOIGNEZ-NOUS !*



L'ADFAAM 22 vous propose :

- Une **permanence** pour toutes vos questions par téléphone ou par mail
- Une **assurance Responsabilité Civile Professionnelle**, obligatoire pour exercer, associée à une protection juridique
- Une **assurance Dommage Aux Biens**, indispensable dans le cadre de notre travail à domicile
- Une **extension du contrat assurance voiture** pour vos transports professionnels
- Une **mutuelle santé**
- Des **contrats de travail** et différents outils
- Des **informations régulières** sur les évolutions de nos métiers

Notez bien :

- Tarif préférentiel pour conjoints
- Assurances adaptées aux MAM

Pour toute correspondance :

Siège social :

Centre social

Rue Mathurin Méheut • 22000 SAINT-BRIEUC

Pour toute information ou renseignement :

Contactez les Co-Présidentes :

Lydia GUENNEC - 02 96 71 98 26

Gaëlle LE BOURHIS - 02 96 58 03 57

Ou envoyez un mail :

adfaam22@laposte.net